



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Ce que change la nouvelle loi Rist pour les professionnels de santé



La semaine dernière, le Parlement a définitivement adopté la loi « portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé », de la députée Stéphanie Rist. Elle devrait être promulguée dans les quinze jours. La Lettre Pro vous présente les différentes mesures et les réactions de quelques professionnels guyanais.



Infirmiers en pratique avancée (IPA). L'article 1^{er} leur ouvre l'accès à la primo-prescription. Il autorise un accès direct aux IPA salariés des établissements de santé et établissements et services médico-sociaux, ainsi qu'au IPA libéraux exerçant au sein de structures d'exercice coordonné. Un compte rendu des soins réalisés devra être adressé au patient et à son médecin traitant, et alimenter le dossier médical partagé. L'accès direct aux IPA participant à une CPTS est exclu mais pourra faire l'objet d'une expérimentation dans six départements, dont deux d'Outre-

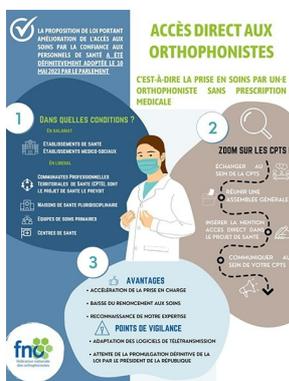
mer.



Infirmiers. L'article 2 les autorise à prendre en charge la prévention et le traitement des plaies dans le cadre d'un exercice coordonné, incluant la prescription d'examens complémentaires et de produits de santé.



Masseurs-kinésithérapeutes. L'article 3 ouvre l'accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans des structures de soins coordonné, et en établissement de santé ou médico-social, dans la limite de huit séances s'il n'a pas eu de diagnostic médical préalable. Un compte rendu des soins réalisés devra être adressé au patient et à son médecin traitant, et alimenter le dossier médical partagé. L'accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes participant à une CPTS est exclu mais pourra faire l'objet d'une expérimentation dans six départements, dont deux d'Outre-



Orthophonistes. L'article 4 ouvre l'accès direct aux orthophonistes exerçant dans des structures de soins coordonné, et en établissement de santé ou médico-social. Un compte rendu des soins réalisés devra être adressé au patient et à son médecin traitant, et alimenter le dossier médical partagé.



Assistants dentaires. L'article 5 permet la création d'un deuxième type d'assistant dentaire aux compétences élargies aux actes d'imagerie à visée diagnostique, aux actes prophylactiques, aux actes orthodontiques et à des soins post-chirurgicaux, après une formation supplémentaire. L'article 6 impose un ratio d'emploi des assistants dentaires en fonction du nombre de chirurgiens-dentistes ou médecins exerçant au sein des centres de santé dentaires.

Pédicures-podologues. L'article 11 leur permet de prescrire des orthèses plantaires, des séances de soins adaptés et procéder à la gradation du risque podologique en cas de diabète.



Pharmaciens d'officine. L'article 15 porte d'un à trois mois le délai de délivrance exceptionnelle par le pharmacien d'officine d'un traitement aux patients en affection de longue durée (ALD) dont l'ordonnance renouvelable est expirée, afin d'éviter les interruptions de traitement.

Permanence des soins. L'article 7 institue le principe d'une responsabilité collective de participation à la permanence des soins, tant en établissement de santé qu'en ville.

Opticiens-lunettiers. L'article 12 élargit leur autorisation d'adapter la prescription de l'ophtalmologiste, avec son accord écrit, lors de la première délivrance suivant la prescription de verres correcteurs ou de lentilles de contact.

Orthoprothésistes, podo-orthésistes et orthopédistes-orthésistes. L'article 13 les autorise à adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires de moins de trois ans, sauf opposition du médecin.

Assistants de régulation médicale. L'article 14 leur confère le statut de professionnel de santé ; ils passent de la filière médico-administrative à la filière soignante de la fonction publique hospitalière.

Pharmaciens biologistes. L'article 16 les autorise à pratiquer des prélèvements cervico-vaginaux dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus.

Trod. L'article 17 permet leur réalisation notamment par des non-professionnels de santé, désigné par arrêté pris après avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Leur avis



■ **Vassili Stylios, secrétaire de l'URPS chirurgiens-dentistes : « Un métier que l'on retrouve dans d'autres pays d'Europe »**

« S'agissant des assistants dentaires de niveau 2, ce sont des choses que les syndicats demandaient depuis très longtemps. C'est l'équivalent du métier d'hygiéniste que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Europe comme la Suède, l'Allemagne et la Suisse. Jusqu'à présent, un assistant dentaire n'avait pas le droit d'intervenir dans la bouche, par exemple pour réaliser un détartrage. Cela nous soulagera. En Guyane, mais aussi dans l'Hexagone, quand les gens nous appellent pour un détartrage, ils s'entendent souvent répondre : « Non, le docteur ne fait pas les détartrages. » C'est

chronophage et ça ne fait pas tourner la boutique. On se concentre sur les personnes qui souffrent ou, pour certains, sur les facettes esthétiques. Désormais, l'assistant diplômé pourra réaliser les détartrages, les radios, mettre du fluor sur les dents. Tout cela fera gagner du temps

au praticien. Et si l'assistant repère quelque chose, le dentiste va affiner le diagnostic et proposer un rendez-vous. »



■ **Maximilien Clouet, président de l'URPS orthophonistes : « Nous demandions aux familles de régulariser après coup »**

« Historiquement, ces mesures étaient demandées par notre syndicat, à défaut d'avoir des augmentations. L'accès direct aux orthophonistes va simplifier la vie des médecins. Mais cela ne changera pas grand-chose aux délais de rendez-vous et au manque de professionnels. En pratique, 30 à 40 % des familles nous appelaient déjà sans savoir qu'il fallait une prescription médicale. Nous les prenions, pour éviter de repousser le rendez-vous, et leur demandions de régulariser a posteriori. En espérant qu'elles le fassent pour que l'on puisse être payés. En Guyane, nous ne sommes que deux orthophonistes à exercer dans une structure de soins coordonnés. Il faut espérer que la CPTS (communauté pluriprofessionnelle territoriale de santé) l'inscrive dans son projet, pour étendre cet accès direct à d'autres. Il faudra également que ce soit bien pris en compte par la Sécurité sociale. Aujourd'hui, si je facture une séance sans ordonnance, c'est refusé. Demain, il faudra que la Sécu distingue les orthophonistes qui travaillent en MSP (maison de santé pluriprofessionnelle) et les autres. Que l'on accorde de l'autonomie et de l'expertise aux orthophonistes, j'en suis satisfait. En revanche, il ne faut pas que cela retire certains examens utiles. Il ne sert à rien, par exemple, de vouloir commencer des séances d'orthophonie avec un enfant qui souffre de retard de langage sans contrôle ORL préalable, sans vérification de son audition, sans vérification qu'il n'y a pas un bouchon de cérumen. »



■ **Awatef Argoubi, représentante de la FNI et vice-présidente de la CPTS : « Ne pas travailler plus mais travailler mieux »**

« C'est très bien. C'est une formalisation de ce que faisaient déjà les infirmiers. Les médecins nous envoyaient directement des patients ; nous faisons sans prescription et on régularisait après. Pour des plaies simples, de la bobologie, ça me paraît normal plutôt que d'engorger les urgences. Il ne s'agit pas de travailler plus avec le peu qu'on est, mais de travailler mieux. S'agissant des IPA, on leur demande de se former pendant deux ans mais, en libéral, ils n'en vivent pas faute d'activité. Ce sera donc un gain de temps pour le patient, pour des consultations longues. »

S'agissant de la CPTS et de la possibilité d'une expérimentation pour l'accès direct aux IPA et aux masseurs-kinésithérapeutes qui en sont membres : « C'est envisageable. Ce lundi matin, nous étions en réunion au niveau national sur ce sujet. La question va se poser. Ce sont des sujets que nous pourrions aborder lors de notre assemblée générale, en juin. Il faut que les professionnels se rapprochent de la coordinatrice, pour intégrer les groupes de travail. »

EN BREF

◆ La Guyane fait bloc à SantExpo



C'est une première ! Les trois hôpitaux publics de Guyane ainsi que Guyane Santé feront stand commun, la semaine prochaine, à SantExpo. Le rendez-vous annuel de la santé et du médico-social se déroule du 23 au 25 mai, Porte de Versailles, à Paris. Les établissements de santé guyanais seront installés au

stand K20. Ce stand de 54 m², financé par l'Agence régionale de santé, permettra de réunir les différents établissements de santé de Guyane autour d'une même cause : le recrutement. Le

Comité du tourisme s'associe à cet événement et fera découvrir des mets locaux et des surprises aux candidats, afin de leur donner envie de nous rejoindre.

◆ Le Dr David Bokombe nous a quittés



Installé depuis plusieurs années au Village chinois, à Cayenne, le Dr Vincent Bokombe-Bokefele nous a quittés, voici quelques jours.

Dans un faire-part auquel il associe le souvenir des Dr Kim Nguyen et Christian Magnien, décédés les 18 et 28 avril, le conseil départemental de l'Ordre des médecins présente ses plus sincères condoléances aux familles et aux équipes de travail des trois médecins.

◆ Cancer : matinée d'information le 9 juin, à Cayenne



Le dispositif spécifique régional du cancer (ex- Réseau régional de cancérologie) Onco Guyane organise une matinée d'information, tout public, sur « l'importance de la prise en charge sociale et médico-sociale d'un patient atteint de cancer ».

Elle se déroule vendredi 9 juin, à partir de 8h30, au CGOSH, à Cayenne.

Inscription : onco973@orange.fr ou 0594 27 16 04.

◆ Serpents venimeux et dangereux de Guyane : l'affiche disponible à l'ARS



En septembre puis à nouveau en janvier, *la Lettre pro* vous a partagé **l'affiche sur les serpents venimeux et dangereux de Guyane**, réalisée par l'association herpétologique Cerato. Vous avez été plus de deux cents à la télécharger.

L'Agence Régionale de Santé l'a également fait imprimer. Si vous souhaitez vous la procurer, vous pouvez contacter l'ARS via [Messenger](#).

La minute CHRU



Retrouvez dans cette minute hebdomadaire les informations relatives au projet CHRU et à l'avancée des différents chantiers associés. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher du référent de votre filière ou contacter l'adresse mail suivante :

accompagnementprojetCHRU@eurogroupeconsulting.com

■ Projet médical : des groupes de travail par macro-filières

La semaine dernière s'est tenu le comité de pilotage du projet de création du futur CHRU avec pour ordre du jour les retours sur le séminaire intermédiaire d'avril (**lire la Lettre pro du 18 avril**), les prochaines étapes pour le projet médical et un état d'avancement sur les autres chantiers. Les participants ont pu échanger sur ces différents sujets en proposant des éléments à intégrer à la réflexion, notamment dans le cadre des prochains ateliers de travail qui se tiendront début juin. Le prochain comité de pilotage se tiendra en équipe plus restreinte (DG / PCME) le 26 mai en préparation des groupes de travail sur le projet médical.

■ Projet médico-soignant : rendez-vous du 2 au 8 juin à Kourou

Dans la continuité du séminaire et pour poursuivre les échanges de mars et avril, des groupes de travail vont être réunis entre les 2 et 8 juin à Kourou afin d'approfondir la réflexion sur les projets

de filières. Ces groupes de travail auront pour objectif de :

- Préciser l'organisation territoriale et la répartition d'offre de soins ;
- Rédiger le projet médico-soignant de chacune des spécialités.

■ **Systèmes d'information : une première feuille de route rédigée**

Concernant les autres chantiers du projet CHRU, les référents poursuivent leurs réflexions, notamment sur les chantiers formation, attractivité, infrastructures SI/numérique et immobilier/transport. Les référents du chantier systèmes d'information se sont réunis vendredi et ont notamment partagé une première version de feuille de route qui fera l'objet de différents temps de travail afin de l'affiner. Pour garantir la cohésion entre le futur projet médical et les besoins en matière de systèmes d'information, un temps de travail consacré à l'étude des besoins et à leur priorisation sera proposé à un panel représentant les futurs utilisateurs des systèmes (professionnels médicaux, paramédicaux, etc.).



■ **Thomas Rugi, nouvel administrateur du GCS Guyasis**

En juillet, Thomas Rugi deviendra le nouvel administrateur du GCS Guyasis, l'outil de coopération régional entre les secteurs public et privé pour le développement du numérique en santé. Lors de la dernière assemblée générale du GCS, le 27 avril, le directeur des affaires financières de l'hôpital de Cayenne (CHC) a obtenu le même nombre de voix qu'Awatef Argoubi, infirmière libérale, mais l'a devancée au nombre de parts exprimées. Il succédera pour trois ans à David Clément, le directeur des systèmes d'information du CHC.

L'administrateur représente le GCS dans tous les actes de la vie civile et a la capacité d'ester en justice en son nom. Il a pour mission de convoquer les instances, de préparer les délibérations, d'engager les dépenses nécessaires au fonctionnement du GCS, d'arrêter les comptes, d'assurer l'exécution du budget et d'assurer l'information des membres du GCS. Il peut déléguer tout ou partie de ses compétences au directeur, Ronald Olivier.

Ingénieur de formation, Thomas Rugi se dit intéressé et motivé par les enjeux du numérique en santé. « Ce sont des sujets qui montent. Le GCS Guyasis n'est pas une structure uniquement hospitalière, mais associe le médico-social et les libéraux. Ce caractère systémique de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire est intéressant ». Désormais spécialiste des questions financières, il estime également qu'il y a « une réflexion à mener sur le modèle économique du GCS : jusqu'à présent, il se finance en répondant à des appels à projets. Ce sont donc des contrats courts. Mais le GCS Guyasis a vocation à s'inscrire dans la durée et a un certain nombre de personnels. »

Si plusieurs dossiers sont bien avancés – le portail sécurisé, l'identitovigilance, le ROR (répertoire opérationnel des ressources, ([lire la Lettre pro du 30 septembre 2022](#)), la messagerie sécurisée de santé, Via Trajectoire, Pépite Parcours ([lire la Lettre pro du 12 avril 2022](#)) – d'autres devraient connaître d'importants progrès au cours des prochaines années : le dossier médical partagé, le développement d'un réseau télécom de santé et la création en Guyane d'un entrepôt de données de santé. « Il s'agit de bâtir une architecture grâce à laquelle on stocke, à un seul et même endroit, nos données de santé. Il y a eu un appel à projets national auquel la Guyane n'a pas répondu. Il y en aura d'autres et il faudra que la Guyane soit en ordre de marche pour y répondre. »

S'agissant du fonctionnement même du GCS Guyasis, qui a toujours eu des administrateurs hospitaliers, Thomas Rugi compte être « vigilant pour ne pas avoir un pilotage hospitalo-centré. Le GCS a vocation à réunir les établissements de santé, le médico-social et les libéraux. C'est la clef

de sa réussite. Il a une vocation territoriale et à travailler avec tous les acteurs de santé ; ses projets doivent aussi s'articuler avec l'objectif de création du CHU de Guyane. »

Infos

Utile pour votre exercice



LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN **HOSPIMEDIA** **l'anap**

15 juin 2023
13h à 14h

**Comment réduire la tension sur les lits ?
Ayez le réflexe HAD !**

WEBCONFÉRENCE

► Une webconférence pour réduire la tension sur les lits

L'Anap, Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, organise une webconférence « Comment réduire la tension sur les lits ? Ayez le réflexe HAD ! », en partenariat avec *Le Quotidien du médecin* et Hospimédia ([S'inscrire](#)). Elle se déroule le 15 juin, à 8 heures (heure de Guyane). Plusieurs professionnels présenteront leurs conseils et témoignages pour faciliter et simplifier le recours à l'hospitalisation à domicile, réduire les durées de séjour et diminuer la tension aux urgences.

Utile pour vos patients



LES PAPILLOMAVIRUS CONCERNENT TOUT LE MONDE !

LES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS,



SANS DISTINCTION DE GENRE OU D'ORIENTATION SEXUELLE, SONT LES PLUS EXPOSÉES.

► Des outils contre le HPV

Fiche événement (anap.fr) Le Centre Régional d'Information pour la Prévention du Sida et pour la santé des jeunes (Crisp) d'Île-de-France vient de lancer sa campagne « Les papillomas, je n'en veux pas » pour sensibiliser les jeunes contre le HPV. Les contenus de cette campagne de sensibilisation sont destinés aux collégiens et collégiennes, ainsi qu'à leurs parents et les professionnels de santé. Centrée autour de l'utilisation d'emojis, elle se décline en dépliants, en affiches, en badges, et une série de vidéos réels vient les compléter. Ces outils peuvent être consultés sur [le site internet du Crisp Île-de-France](#).

Offres d'emploi



Nos emplois n'attendent que vous

Rejoignez nos équipes !

■ L'Agence Régionale de Santé recrute :

- Un **technicien sanitaire**. Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 3 juin à ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr et à denis.robin@ars.sante.fr.
- Un **chef de projet SI ESMS**. Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 28 mai à ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr et à zety.billard@ars.sante.fr.

■ Le centre hospitalier de Cayenne et le pôle des CDPS recrutent un **pédiatre** (à mi-temps pour les CDPS, possibilité de combiner avec un autre temps partiel au CHC). Candidature (CV) à cyril.rousseau@ch-cayenne.fr et narcisse.elenga@ch-cayenne.fr. Poste à pourvoir immédiatement. [Consulter la fiche de poste](#).

■ Le réseau Périnatal mène, avec le centre hospitalier de Cayenne, [le projet Nutri pou Ti'moun](#). Il propose un programme d'ateliers en promotion de la santé, à destination des femmes enceintes en situation de précarité. Pour ce projet, il recrute trois **médiateurs/animateurs de prévention**, maîtrisant le créole haïtien (CDD 1 an, temps plein, à compter du 1^{er} juin). Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 20 mai à Stéphanie Bernard, sage-femme coordinatrice du réseau

Périnat : reseauperinatguyane@gmail.com ou par WhatsApp au [0694 12 27 16](tel:0694122716). [Consulter la fiche de poste.](#)

Agenda



Demain

► **Village santé du Lions Club**, de 8 heures à 13 heures, sur la place du Marché, à Saint-Laurent du Maroni : dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle, dépistage organisé des cancers, informations sur la santé sexuelle, la santé mentale et les addictions, l'accès aux droits, la vaccination, les formations en santé et social sur le territoire, collecte de fruits, de lunettes usagées, de bouchons...

Samedi

► « **Fo Zot Savé** » : Avec Fabien Sublet, à 9 heures sur Guyane la 1^{ère}.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la [chaîne Youtube](#) de l'émission.

Mercredi 24 mai

► **Journée de promotion de la recherche institutionnelle** avec le centre hospitalier de Cayenne et le Girci Soho, au CGOSH, à Cayenne. A 14 heures, la recherche médicale ; à 15h45, la recherche paramédicale.

Jeudi 25 mai

► **Nos soignants ont du talent** – Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane, à l'amphithéâtre A du campus universitaire de Troubiran, à Cayenne. Programme et inscriptions. <https://www.journeessoignantsguyane.com/2023>

Vendredi 26 mai

► **Nos soignants ont du talent** – Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane, à l'amphithéâtre A du campus universitaire de Troubiran, à Cayenne. Programme et inscriptions. <https://www.journeessoignantsguyane.com/2023>

► **Journée prévention et dépistage** organisée par le Chog, sur la place des Fêtes d'Iracoubo, de 9 heures à 17 heures. Dépistage du diabète et de l'hypertension, prévention des grossesses précoces et médecine générale.

Vendredi 9 juin

► **Matinée d'information tout public** sur « l'importance de la prise en charge sociale et médico-sociale d'un patient atteint de cancer », organisée par Onco Guyane, à partir de 8h30, au CGOSH, à Cayenne. Inscription : onco973@orange.fr ou [0594 27 16 04](tel:0594271604).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

**LES PAPILLOMAS,
JE N'EN VEUX PAS !**

Les 
c'est dans le ventre
pas sur les    

IL EXISTE DES FAÇONS DE SE PROTÉGER DES PAPILLOMAVIRUS.

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)